

AVIS DE L'OCRCVM

Avis relatif à la mise en application Décision

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité

Personnes-ressources :

Warren Funt
Vice-président pour l'Ouest du Canada
604 331-4750
wfunt@iiroc.ca

Jeff Kehoe
Directeur du Contentieux de la mise en
application
416 943-6996
jkehoe@iiroc.ca

09-0170
Le 9 juin 2009

AFFAIRE John Anastasious Collias – Discipline

SOMMAIRE

À la suite d'une audience disciplinaire tenue le 24 février 2009, à Vancouver (Colombie-Britannique), une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a rejeté l'accusation portée par le personnel de l'OCRCVM voulant que John Anastasious Collias ait fait défaut de coopérer à une enquête de l'OCRCVM.

Depuis avril 2008, M. Collias n'est plus une personne inscrite auprès d'une société réglementée par l'OCRCVM.

Rendue le 5 mai 2009, la décision de la formation d'instruction a été publiée le 15 mai 2009. On peut la consulter à <http://docs.iiroc.ca/DisplayDocument.aspx?DocumentID=3CF194E3741D4C2BBE661CFE2D097924&Language=fr>.